



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/EM.19/1
5 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes
Réunion d'experts sur le renforcement
des capacités productives
Genève, 4-6 septembre 2006
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE*

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Le renforcement des capacités productives.
4. Adoption du rapport de la réunion.

* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

II. ANNOTATIONS

Point 1: Élection du bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/COM.2/EM.19/1 Ordre du jour provisoire annoté.

Point 3: Le renforcement des capacités productives

3. Il est stipulé dans le Consensus de São Paulo adopté à la onzième session de la Conférence (TD/B/410) que l'objectif de la CNUCED était «d'aider les pays en développement, en particulier les PMA, à concevoir et à appliquer des politiques actives pour renforcer leurs capacités de production et leur compétitivité internationale. Ces politiques devraient se fonder sur une approche intégrée de l'investissement, de la responsabilité des entreprises, du transfert de technologie et de l'innovation, du développement des entreprises, de la facilitation du commerce (y compris les transports et la promotion des TIC), de la diversification et des capacités d'exportation, afin de maintenir un niveau élevé de croissance et de promouvoir un développement durable». La Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a donc décidé (à sa dixième session, tenue à Genève du 6 au 10 mars 2006) de convoquer une réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives.

4. Une caractéristique commune aux pays qui ont réussi à renforcer leurs capacités productives est d'avoir concilié la volonté d'exportation et le recours à des mesures visant délibérément à promouvoir l'investissement productif, le transfert de technologie, le développement des entreprises et la consolidation des chaînes de production. Les politiques de compétitivité ont trait notamment à la technologie et à l'innovation, à l'investissement et au développement des entreprises, à la promotion de la diversification et à la consolidation des groupements d'entreprises ainsi qu'à leur participation aux chaînes de valeur mondiales. Elles portent essentiellement sur l'offre.

5. Les experts étudieront les politiques et approches qui ont permis de renforcer les capacités productives et la compétitivité internationale des pays en développement, notamment les programmes d'assistance. Il s'agit en particulier des mesures prises pour attirer l'investissement étranger direct et des politiques complémentaires adoptées dans le domaine de la technologie et de l'innovation, notamment du développement des entreprises, pour accroître les bienfaits de l'IED. Il faut aussi souligner la nécessité de renforcer la synergie entre l'APD et l'IED. La réunion d'experts mettra l'accent sur l'intégration des domaines d'action et sur la cohérence des orientations, en vue de promouvoir un développement généralisé et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. La CNUCED devrait faire part de l'expérience acquise dans le cadre des examens de la politique d'investissement, du programme «Investir dans la paix» et d'autres activités de conseil en matière d'investissement.

6. Les exposés des experts permettront de mieux comprendre les mesures qui peuvent contribuer au renforcement des capacités nationales, ainsi que les principales préoccupations des pays en développement dans ce domaine sous les angles de l'investissement et du développement. À cet égard, ils examineront les préoccupations et les problèmes de développement que rencontrent les pays en développement qui s'efforcent d'atteindre leurs objectifs nationaux concernant l'IED et le cortège de bienfaits qui en est attendu, notamment sur les plans de la compétitivité des entreprises, de la technologie, du savoir-faire en matière de gestion et de l'accès privilégié aux marchés mondiaux, en vue de la réalisation des objectifs de développement.

7. Pour faciliter le débat, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique. En outre, les experts sont invités à établir de brèves communications sur le sujet à l'examen, qui seront distribuées à la réunion sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

8. Les experts auront la possibilité de se référer aux examens de la politique d'investissement organisés par la CNUCED, dont les rapports peuvent être téléchargés sur le site Web de la CNUCED (www.unctad.org/ipr).

9. Les experts pourront aussi consulter le *Rapport 2006 sur les pays les moins avancés: développer les capacités productives*, dans lequel sont examinés les processus fondamentaux par lesquels les capacités productives se développent dans les PMA, sont recensés les principaux obstacles qui entravent ces processus et sont définies des orientations prioritaires en vue de surmonter ces contraintes. Le texte du rapport peut être téléchargé sur le site Web de la CNUCED (www.unctad.org/lcdr) à partir du 20 juillet 2006, à 17 heures TU.

Documentation

TD/B/COM.2/EM.19/2

Le renforcement des capacités productives.
Note thématique du secrétariat de la CNUCED.

UNCTAD/LDC/2006

Rapport 2006 sur les pays les moins avancés:
développer les capacités productives.

Point 4: Adoption du rapport de la réunion

10. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa prochaine session. Les experts voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Contributions des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (de 5 pages environ) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces communications devraient être adressées au secrétariat de la CNUCED avant le début de la réunion. Elles s'inspireront de l'expérience acquise par les experts et par les entreprises, et seront distribuées à la réunion sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Les experts sont invités à soumettre leur communication avant le 1^{er} août 2006 à:
M^{me} Fiorina Mugione, Chef des politiques de compétitivité des entreprises, Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (Suisse), télécopie: +41 22 907 0197, courrier électronique: fiorina.mugione@unctad.org.
